[Original signé] _____ [Original signé] _____
Initiales du maire Initiales du greffier adjoint

Sainte-Anne
de-Bellevue

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026 À 19 H 30

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Monsieur le Maire, Michel Boudreault;

Messieurs les conseillers Ryan Young, Jeffrey Smallwood, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac;

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde est absente;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay;

Monsieur le Maire, Michel Boudreault, agit comme président de la présente séance, *à ce titre, il demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer*.

Monsieur Martin Bonhomme, greffier adjoint, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-001-26 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance ordinaire du 19 janvier 2026. Il est 19 h 50.

Adoptée à l'unanimité.

01-002-26 Ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

Adopté

1. Ouverture de la séance

01-001-26 Ouverture de la séance

01-002-26 Ordre du jour

2. Mot du maire

3. Période de questions allouée aux personnes présentes

4. Adoption de procès-verbaux du conseil

01-003-26 Adoption des procès-verbaux

5. Patrouille municipale

6. Développement communautaire

7. Urbanisme

8. Services techniques

01-004-26 Décompte progressif nº 2 - Travaux d'aménagement de la rue Lalonde et d'un nouveau stationnement au parc Lalonde

01-005-26 Décompte progressif nº 7 - Travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne)

9. FINANCES

01-006-26 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons/promotions/aide financière

01-007-26 Adoption des comptes

10. Administration et greffe

01-008-26 Demande d'approbation - implantation du portail citoyen et de l'application mobile PANDO

01-009-26 Appel de candidatures aux citoyens pour former le Comité de circulation et de sécurité publique

01-010-26 Appel de candidatures aux citoyens pour former le Comité de développement communautaire

01-011-26 Nomination des membres du conseil au sein du comité consultatif d'urbanisme

01-012-26 Nomination de membres citoyens au sein du comité consultatif d'urbanisme

01-013-26 Nomination des membres du comité d'étude des demandes de permis de démolition de la Ville

01-014-26 Nomination d'un représentant de la Ville auprès de la Société de développement commercial (SDC)

01-015-26 Modification de la résolution numéro 11-325-25

01-016-26 Adoption d'une politique relative à l'utilisation des panneaux électroniques de la Ville

Adopté

11. Ressources humaines

12. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

01-017-26 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 877 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et abrogeant le règlement numéro 835

13. Dépôt de documents

14. Levée de la séance

01-018-26 Levée de la séance

2. MOT DU MAIRE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 13 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 20 h 00 et s'est terminée à 20 h 11 se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1er Intervenant(e)	- Pouvez-vous expliquer pour quelle raison les toilettes du Pavillon au Parc Lalonde ne sont pas ouvertes en permanence ?
2e Intervenant(e)	- L'entrepreneur pour la cueillette des matières résiduelles (recyclage) ne dépose pas les bacs de recyclage sur la propriété, mais plutôt dans la rue et/ou les trottoirs. La Ville devrait l'aviser que les bacs soient replacés sur les terrains; - Dans le processus pour l'appel de candidatures pour les divers comités de la Ville, les noms du président du comité et ceux des membres qui siègent sur lesdits comités devraient être divulgués afin que les candidats potentiels connaissent avec quels membres du Conseil municipal ils vont travailler; - Combien de constats ont été émis par la Ville dans le stationnement de l'hôpital depuis la signature de l'entente avec la patrouille municipale ?

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

01-003-26 Adoption des procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

Adopté

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

5. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. URBANISME

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

8. SERVICES TECHNIQUES

01-004-26	**Décompte progressif nº 2 - Travaux d'aménagement de la rue Lalonde et d'un nouveau stationnement au parc Lalonde**

ATTENDU la résolution numéro 07-211-25 octroyant un contrat à l'entreprise EMC SERVICES CONSTRUCTION (9311-9576 QUÉBEC INC.) pour les travaux d'aménagement de la rue Lalonde et d'un nouveau stationnement au parc Lalonde, au montant de 132 221,25 $ (taxes incluses);

ATTENDU QUE le décompte progressif numéro 1 au montant de 51 738,75 $ a été approuvé par résolution du conseil municipal;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 2 daté du 28 novembre 2025, au montant de 80 482,50 $ (taxes incluses);

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics de la Ville de procéder au paiement de la facture numéro 3839;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Jeffrey Smallwood

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du directeur des travaux publics de la Ville;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 80 482,50 $ (taxes incluses), à l'entreprise EMC SERVICES CONSTRUCTION (9311-9576 QUÉBEC INC.), à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

Adopté

01-005-26	**Décompte progressif nº 7 - Travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne)**

ATTENDU la résolution numéro 05-153-25 octroyant un contrat à l'entreprise GÉRALD THÉORÊT INC. pour les travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne), pour un montant de 1 861 864,93 $ (taxes incluses);

ATTENDU les décomptes progressifs numéros 1 à 6 totalisant un montant de 1 599 091,22 $ (taxes incluses) ont été approuvés par résolutions du conseil municipal;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 7 au montant de 92 606,71 $ (taxes incluses), incluant la libération d'une retenue de 5%;

ATTENDU QUE la libération de la retenue contractuelle de 5% ne requiert pas d'approbation du conseil municipal;

ATTENDU la réception du certificat de paiement émis le 4 décembre 2025 par M. Pierre-Olivier Leclerc, ingénieur, chargé de projets de la firme GÉNIPUR INC., afin de procéder au paiement du décompte progressif numéro 7;

ATTENDU la recommandation de la cheffe de service en ingénierie et en développement durable de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 7;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation de la cheffe de service en ingénierie et en développement durable de la Ville;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 7 au montant de 3 569,97 $ (taxes incluses), excluant la retenue contractuelle de 5%, à l'entreprise GÉRALD THÉORÊT INC., à même le règlement d'emprunt numéro 872, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité.

9. FINANCES

01-006-26	**Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons/promotions/aide financière**

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières;

Adopté

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de don de l'organisme à but non lucratif ABOVAS, le 8 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la dépense et le paiement de la somme de 250 $ à l'organisme à but non lucratif ABOVAS, qui offre un service d'accompagnement-transport aux résidents de l'Ouest-de-l'Île en situation de vulnérabilité, à même le poste budgétaire approprié du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

01-007-26 Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés du 16 décembre 2025 au 19 janvier 2026;

1 090 747,26 $

- Liste des comptes fournisseurs en date du 31 décembre 2025;

157 241,27 $

Total **:** **1 247 988,53 $**

- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 29 novembre 2025 au 2 janvier 2026;

416 862,33 $

Adoptée à l'unanimité.

10. ADMINISTRATION ET GREFFE

01-008-26 Demande d'approbation - implantation du portail citoyen et de l'application mobile PANDO

ATTENDU QU' à la cessation des activités du système d'alerte CodeRed par OnSolve;

ATTENDU QUE la ville souhaite se doter d'un nouveau portail citoyen afin de rejoindre les résidents en cas d'urgence, au moyen d'envoi d'alertes, de notifications et de rappels (SMS, courriels et appels vocaux);

Adopté

ATTENDU la réception d'une offre de services datée du 11 décembre 2025 de l'agence BLANKO, laquelle fournit un accompagnement et des outils numériques dédiés au secteur municipal, au montant de 8 220,71$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE le portail citoyen PANDO conçu par BLANKO facilitera la gestion quotidienne et améliorera l'expérience des utilisateurs et comporte un hébergement infonuagique en sol canadien;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER l'implantation du portail citoyen PANDO à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

D'AUTORISER une dépense nette maximale de 7 506,60 $ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-410 du fonds général, sous réserve de l'approbation du budget 2026.

Adoptée à l'unanimité.

01-009-26 **Appel de candidatures aux citoyens pour former le Comité de circulation et de sécurité publique**

ATTENDU la résolution numéro 02-044-24 nommant les membres citoyens du comité de circulation et sécurité publique jusqu'au 30 septembre 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite reconduire un comité consultatif afin de favoriser la participation des résidents dans le cadre de sujets en matière de circulation et de sécurité publique;

ATTENDU QUE le mandat du comité est, notamment :

- d'agir comme comité consultatif auprès du Conseil municipal dans les dossiers qui touchent la sécurité des personnes et des biens;
- d'adresser des problématiques sur la sécurité publique et de fournir des pistes de solution dans le but d'améliorer la sécurité de la collectivité;
- d'analyser et de commenter les règlements municipaux qui peuvent avoir un impact sur la sécurité publique;
- de conseiller le Conseil municipal sur les politiques et les règlements actuels et projetés dans le cadre de son mandat.

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à un appel de candidature afin de nommer des citoyens au sein du comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

Adopté

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder à un appel de candidatures afin de recruter des citoyens au sein du comité de circulation et sécurité publique.

DE FIXER la date limite de réception des candidatures au 20 février 2026.

Adoptée à l'unanimité.

01-010-26	**Appel de candidatures aux citoyens pour former le Comité de développement communautaire**

ATTENDU la résolution numéro 02-044-24 nommant les membres citoyens du comité de développement communautaire de la Ville jusqu'au 30 septembre 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire reconduire un comité consultatif afin de favoriser la participation des résidents et soutenir le développement communautaire;

ATTENDU QUE le mandat du comité est, notamment :

- d'établir et de mettre en œuvre les objectifs du comité pour la durée du mandat;
- d'étudier et recommander au conseil municipal les demandes financières des organismes;
- de favoriser la participation citoyenne et la réalisation d'initiatives locales;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à un appel de candidature afin de nommer des citoyens au sein du comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jeffrey Smallwood
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder à un appel de candidatures afin de recruter des citoyens au sein du comité de développement communautaire.

DE FIXER la date limite de réception des candidatures au 20 février 2026.

Adoptée à l'unanimité.

01-011-26	**Nomination des membres du conseil au sein du comité consultatif d'urbanisme**

ATTENDU la résolution numéro 01-017-24 renouvelant le mandat des membres des différents comités de la Ville jusqu'au 30 septembre 2025;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer les membres du conseil sur le comité consultatif d'urbanisme de la Ville ainsi que les personnes ressources administratives;

EN CONSÉQUENCE :

Adopté

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

DE NOMMER les membres du conseil suivants à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 janvier 2028, à savoir :

- M. Michel Boudreault, président;
- M. Denis Gignac;
- M. Ryan Young (membre suppléant).

Les personnes-ressources sont :

- Directeur du service de l'urbanisme
- Directeur général

Adoptée à l'unanimité.

01-012-26	**Nomination de membres citoyens au sein du comité consultatif d'urbanisme**

ATTENDU la résolution numéro 01-018-25 nommant les membres du conseil municipal sur les différents comités de la Ville jusqu'au 30 septembre 2025;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer des citoyens au sein de ces comités;

ATTENDU QU' un appel de candidatures a été réalisé dans les dernières semaines à cet effet et a pris fin le 9 janvier 2026;

ATTENDU QUE seize (16) candidatures ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres citoyens du **comité consultatif d'urbanisme** jusqu'au 31 janvier 2028, à savoir :

- M. Robert Hamilton;
- M. Clément Fabre;
- M. Farshad Nasirian;
- Mme Barbara Frei, et;
- Mme Brigitte Bousquet.

Adoptée à l'unanimité.

01-013-26	**Nomination des membres du comité d'étude des demandes de permis de démolition de la Ville**

ATTENDU l'article 8 du *Règlement numéro 846 sur la démolition des immeubles et abrogeant le règlement numéro 656*;

Adopté

ATTENDU QUE le comité d'étude des demandes de permis de démolition est formé de trois (3) membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 846 prévoit que le mandat des membres du comité est d'une durée d'un an et qu'il expire à la séance régulière du mois de novembre;

ATTENDU QUE le mandat des membres du comité est renouvelable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par le monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

DE NOMMER les personnes suivantes membres du comité d'étude des demandes de permis de démolition jusqu'au 31 janvier 2028, à savoir :

- M. Michel Boudreault, président;
- M. Yvan Labelle;
- M. Jeffrey Smallwood.

Adoptée à l'unanimité.

01-014-26	**Nomination d'un représentant de la Ville auprès de la Société de développement commercial (SDC)**

ATTENDU QUE conformément au deuxième alinéa de l'article 40 du *Règlement numéro 771 sur la Société de développement commercial et abrogeant le règlement 622*, la Ville doit désigner un de ses représentants pour siéger sur le conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC);

ATTENDU la résolution numéro 01-008-24 nommant monsieur le conseiller Denis Gignac à titre de représentant de la Ville auprès de la Société de développement commercial (SDC) afin de siéger sur leur conseil d'administration jusqu'au 30 septembre 2025;

ATTENDU QUE la Ville doit nommer un membre au conseil d'administration de la Société de développement commercial;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

DE NOMMER monsieur Jeffrey Smallwood à titre de représentant de la Ville afin de siéger sur le conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC) jusqu'au 31 janvier 2028.

Adoptée à l'unanimité.

01-015-26	**Modification de la résolution numéro 11-325-25**

Adopté

ATTENDU la résolution numéro 11-325-25 relative à l'adoption du premier projet de règlement de zonage numéro 874-3 modifiant le règlement de zonage numéro 874 afin d'y intégrer diverses dispositions relatives aux usages, aux normes de construction et aux affichages;

ATTENDU QUE le conseil municipal avait résolu de fixer la date de l'assemblée de consultation publique en janvier 2026;

ATTENDU QUE la date de l'assemblée publique doit être reportée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

DE REPORTER la date de l'assemblée de consultation publique sur le premier projet de règlement numéro 874-3 à une date ultérieure en 2026, laquelle sera annoncée par avis public.

Adoptée à l'unanimité.

01-016-26 **Adoption d'une politique relative à l'utilisation des panneaux électroniques de la Ville**

ATTENDU QUE la Ville veut se doter d'une politique relative à l'utilisation des panneaux électroniques;

ATTENDU QUE cette politique vise à encadrer la gestion, la diffusion et l'utilisation du contenu affiché sur les panneaux électroniques;

ATTENDU QUE cette politique s'applique au contenu produit par la Ville et à celui des organismes externes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Jeffrey Smallwood

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER la politique numéro DG-P-26-01 relative à l'utilisation des panneaux publicitaires de la Ville, datée du 16 janvier 2026, dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

11. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

12. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Adopté

01-017-26	**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 877 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et abrogeant le règlement numéro 835**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Michel Boudreault, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 877 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et abrogeant le règlement numéro 835*;

- dépose le projet du règlement numéro 877.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis pour la période du 16 décembre 2025 au 19 janvier 2026;

- Liste des commandes au 31 décembre 2025;

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

01-018-26	**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance ordinaire. Il est 20 h 22.

Adoptée à l'unanimité.

[Original signé] _____
Michel Boudreault
Maire

[Original signé] _____
Martin Bonhomme
Greffier adjoint

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-351991 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-351592 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 19 janvier 2026 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 20 janvier 2026.

[Original signé] _____
Michel Boudreault, Maire

[Original signé] _____
Martin Bonhomme, greffier adjoint

Adopté